

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le trois du mois de septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ollaix, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard FAYE, Maire.

Présents : CHANDEZON Jean, DUPONT Dominique, adjoints. BASSET Edwige, COZ Martine, DABERT Marie France, MONTALVERNE Jean-Louis, PRUGNARD Jérôme, SAVIGNAT Pierre, SERVIER Gilles, conseillers

Représentés : MARC CHANDEZE Philippe.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.
Edwige BASSET est nommée secrétaire de séance.

Les CHEIRES / Intercommunalité :

1. Modification des statuts de la Communauté de Communes les Cheires. Adhésion de la Communauté de communes au SIEG

Suite à une demande de la Préfecture, la communauté de communes Les CHEIRES a procédé à une actualisation et mise à jour de ses statuts. Celle-ci a pour but de clarifier les nouvelles compétences acquises depuis 2 ans et de rendre légales les actions qui en découlent.

La Communauté a approuvé à l'unanimité ces nouveaux statuts par délibération du 7 juin dernier. Les communes disposent de 3 mois au-delà de cette date pour approuver à leur tour ces modifications ou les amender.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la modification des statuts selon la dernière version présentée.

Par ailleurs, la modification des statuts du SIEG permet désormais l'adhésion des communautés de communes au SIEG. La communauté a donc voté cette adhésion par délibération du 7 juin dernier. Pour autant, cette décision doit être ratifiée par les communes. Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'adhésion de la communauté de communes Les CHEIRES au SIEG.

2. Désignation de délégués aux Commissions communautaires SIG et Commission Accessibilité

Deux nouvelles commissions communautaires viennent d'être créées :

- la première dénommée « commission d'accessibilité » a été instituée par la Loi du 11 février 2005. Elle s'applique à toute commune de plus de 5000 habitants ou aux communautés de communes de plus de 5000 habitants, ce qui est le cas des CHEIRES.

La loi rend obligatoire la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées de l'ensemble des bâtiments et espaces publics existants sur le territoire. Ce diagnostic devant être réalisé au début de l'année 2011. Un programme d'actions visant à rendre accessible les bâtiments et espaces publics doit ensuite être mis au point pour être réalisé d'ici 2015 !

La commission présidée par Bernard FAYE et Isabelle VAN PRAAGH se réunira pour la 1^{ère} fois le 16 septembre prochain et comprend deux délégués (1 titulaire et 1 suppléant) par commune. Après en avoir délibéré le Conseil municipal désigne Marie France DABERT comme suppléante de Bernard FAYE, délégué titulaire et président de la commission.

- La seconde concerne l'élaboration du S.I.G communautaire. Rappelons que le SIG (système d'information géographique) a pour objet de rendre disponible et accessible sous forme numérisée la quasi-totalité des documents graphiques intéressants les communes et la communauté de communes.

Ce nouveau service devient possible grâce à la réalisation du Plan cadastral informatisé dont la numérisation est en cours et sera disponible en novembre prochain.

Il est demandé de déléguer un élu « référent » représentant la commune à cette commission.

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2010

Martine COZ est désignée à l'unanimité pour représenter la commune dans la construction du SIG.
La 1^{ère} réunion est fixée au 20 septembre prochain.

3. Validation de la politique habitat communautaire

Le Maire rappelle que dans le cadre du PLH (Plan local d'habitat) il a été prévu de réaliser un certain nombre de logements « sociaux ». Si la maîtrise d'ouvrage de ces opérations est de la compétence de la Communauté de communes, la recherche des immeubles disponibles ou des terrains concernés revient aux communes.

Un dispositif a été proposé par la commission communautaire habitat qui consiste :

- d'une part à faire réaliser dans chaque cas une étude de faisabilité pour apprécier l'opportunité d'engager l'opération et l'équilibre financier de celle-ci.
- D'autre part l'appel à un fond de concours des communes au niveau de la mobilisation du foncier.

Ce fond de concours s'applique au coût d'achat, (déduit des subventions obtenues) et est calculé selon les richesses fiscales de la commune, mais aussi l'effort fiscal qu'elle réalise. Les communes les plus riches participent ainsi plus que celles qui disposent de moins de moyens financiers.

Pour OLLOIX, le taux de participation est de 17%, la commune la plus riche voyant son taux plafonné à 50 %.

Après délibération, le conseil municipal confirme son accord sur ce dispositif arrêté par le conseil communautaire au mois de juin.

4. Point sur l'avancement du SCOT et de la Charte du Parc

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Grand Clermont a été arrêté par le comité syndical du SEPAC (Grand Clermont) le 31 mars dernier et ce, à l'unanimité des conseils communautaires qui le composent. Il a ensuite été soumis à l'avis des personnes associées, parmi lesquels figurent les services de l'Etat. Or, le 9 août dernier, le Préfet du Puy de Dôme a produit un avis défavorable, expliquant que malgré d'excellents objectifs, les dispositions du SCOT n'étaient pas toutes conformes à la Loi et à la réglementation en vigueur.

De ce fait, l'enquête publique vient d'être reportée et un délai supplémentaire, probablement nécessaire pour adapter, au moins partiellement, les dispositions aux exigences de l'Etat.

Concernant l'élaboration de la nouvelle Charte du Parc des Volcans, une version provisoire est parvenue en mairie. Elle sera présentée aux élus, lors d'une réunion le 27 septembre prochain. Il est fortement conseillé d'en prendre connaissance et de poser, alors qu'il est encore temps, les questions qui se posent, voire de proposer des modifications.

TRAVAUX COMMUNAUX :

5. Point sur les travaux de la Croze et de la Forge

Pour la CROZE, les travaux ont été réalisés en juillet sur la rue sous les jardins et vont se poursuivre dès le mardi 7 septembre avec l'impasse de la CROZE, le chemin du verger et l'impasse de la FORGE.

Du point de vue financement, la subvention attendue pour l'enfouissement des réseaux n'est toujours pas octroyée, le conseil général venant seulement de recevoir la convention de la part de France TELECOM, convention signée par le Maire au mois de juin !

Un premier bilan des travaux sera établi avec la commission des travaux, dans le mois qui vient.

Pour la FORGE, la pose des menuiseries extérieures est terminée. La couverture va être refaite à neuf par l'employé municipal aidé de l'adjoint aux travaux. Des lettres de commande ont été

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2010

passées pour la zinguerie (*entreprise KOZAN*), l'électricité (*entreprise ALFARANO*), les travaux de maçonnerie : dallage, linteaux, etc. (*entreprise SANCHEZ*) et l'aménagement intérieur : cloisons, porte, isolation (*entreprise AMEIL*).

Les travaux doivent être terminés à la fin de cette année, pour ne pas perdre le bénéfice des subventions obtenues.

Pour financer l'ensemble de ces travaux, ainsi que l'acquisition de la camionnette communale, le recours à l'emprunt prévu au budget devient nécessaire : il a pour but de financer l'avance de TVA et une partie de l'autofinancement nécessaire pour équilibrer le financement de ces opérations. La ligne de trésorerie permettant de couvrir le montant des subventions, dans l'attente de leur perception par la commune. Le maire a donc lancé une consultation auprès de plusieurs organismes de crédit, pour obtenir les meilleures conditions possibles.

La totalité des réponses n'étant pas parvenue en mairie ce jour, il est convenu de déléguer au Maire le choix de l'organisme de crédit le mieux disant après concertation avec les adjoints et information des conseillers et de l'autoriser à signer les conventions de prêts correspondantes.

6. Approbation du dossier FIC rue sous les Jardins

Dans la programmation FIC (Fonds d'Intervention Communal) pluriannuelle transmise au Département en octobre 2009, il était prévu la réalisation en 2011 d'une première phase de voirie portant sur le secteur de la CROZE.

Une étude a donc été réalisée sur ce secteur, dont les travaux sont aujourd'hui chiffrés à 70 000 € hors taxes et qui comprend l'aménagement de la rue sous les jardins, de l'impasse de la Croze, du carrefour chemin d'Odon/chemin du Verger, de l'impasse de la Forge et d'une partie de la rue de la Font du tri.

Le conseil municipal approuve donc à l'unanimité le dépôt d'une demande de financement sur cette base auprès du conseil général au titre de l'enveloppe FIC 2011, la demande de subvention devant être déposée au plus tard le 15 octobre prochain.

Le Département, ne délivrant désormais les arrêtés de subvention qu'après appel d'offres, il conviendra d'engager une consultation des entreprises dès le mois de novembre prochain.

7. Convention ATESAT 2010/2011

Dans le cadre de la convention qui lie la commune à la direction Départementale des Territoires (ancienne DDE), la DDT a proposé de porter un diagnostic sur différents ouvrages communaux tel les murs du cimetière, le mur de soutènement de la rue de la clémence (en face de la place de la cure) etc. La DDT sollicite la commune pour continuer une mission de maîtrise d'œuvre (payante !) sur ces différents ouvrages.

Après en avoir délibéré, il est convenu d'examiner les propositions de la DDT vers la fin de l'année, dans le cadre de la commission des travaux.

GESTION COMMUNALE :

8. Nomination du nouveau trésorier de St Amant suite à la mutation de Monsieur Randanne

Monsieur RANDANNE quittera la trésorerie de St Amant Tallende à compter du 28 septembre prochain. Il est remplacé par Mr Guillaume MARION-BERTHE, actuellement inspecteur à la Direction Régionale des Finances Publiques.

Le conseil prend acte de ce changement, demande le concours du nouveau percepteur pour assurer les prestations de conseil, décide de lui attribuer l'indemnité de conseil annuel (au prorata du temps effectué cette année).

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2010

9. Corrections budgétaires sur les écritures d'opérations d'ordre

La Direction Régionale des Finances Publiques a demandé en avril de modifier par Décisions Modificatives, certaines écritures budgétaires concernant des opérations d'ordre.

Ces opérations d'ordre ne modifient pas l'équilibre des budgets votés et ne nécessitent pas de recettes nouvelles. Elles concernent la section d'investissement du budget de l'eau, les chapitres 042 et 040 du budget principal, et une DM pour la vente de l'ancienne camionnette.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne à Mr le Maire, l'autorisation de signer ces décisions modificatives.

10. Tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la campagne 2010 / 2011 (branchements, taxes et consommations)

Il est décidé de ne pas augmenter cette année le tarif des prestations d'eau concernant les recettes d'exploitation.

Pour autant, il apparaît que le tarif pratiqué pour réaliser les nouveaux branchements est aujourd'hui très en deçà du coût réel de revient des prestations. Après une étude très fine et détaillée des éléments constitutifs du coût du branchement, il est décidé de fixer à compter d'aujourd'hui le coût d'un nouveau branchement à 400 euros (incluant 3 mètres linéaires de tranchées) et à 60 euros le ml de tranchée supplémentaire nécessaire. Par contre, le montant fixé pour le de changement d'un compteur n'est pas modifié.

Ces nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait le point avec le Conseil sur les différents problèmes rencontrés lors de la perception des factures d'eau de l'année passée. Les erreurs de lecture des indices de consommation, faites souvent par les abonnés eux-mêmes sont en cours de rectification. Un courrier a également été envoyé aux abonnés ayant droit au dégrèvement de la taxe sur l'eau (ancien FNDAE).

11. Subventions 2009-2010 à l'OGEC Ste Cécile

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'école St Cécile une somme de 1000 € correspondant à la participation de la commune prévue au budget pour les 5 enfants résidant à OLLOIX et fréquentant l'établissement pour l'année 2009/2010.

12. Implantation des bureaux de vote 2011-20112

Le conseil municipal confirme, à l'unanimité, l'emplacement de l'unique bureau de vote localisé dans le bâtiment de la mairie

13. Transport scolaire 2009/2010 : Position vis-à-vis du Conseil général

Le conseil municipal confirme également que la commune n'alloue pas de participation financière aux familles utilisatrices du transport scolaire. Cette décision permet en effet aux familles concernées de bénéficier au taux maximum de l'aide apportée par le conseil général.

14. Vente du mobilier du gîte

Depuis le mois d'août dernier, le dernier gîte de la cure (précédemment loué au Directeur de l'Office de Tourisme) est loué vide de meubles. Le mobilier du gîte se trouve donc disponible. Le conseil décide de le mettre en vente et charge Dominique DUPONT et Edwige BASSET d'en dresser la liste et de proposer un prix d'achat tenant compte de la vétusté de ce mobilier.

Une publicité sera faite en grille et sur le site internet de la commune !

15. EPF/SMAF/SMVV : adhésion de nouvelles communes

Différentes collectivités locales ont demandées d'adhérer à l'Etablissement Public Foncier. Il s'agit de la commune de MONTENAY sur Allier, du Syndicat d'Etudes et d'Aménagements touristiques es communautés de communes de Mur ès allier et de Gergovie Val d'Allier, du SICTOM de Pontamur /Pontgibaud, de la commune de st GERVAIS sous Meymont.

Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte ces demandes d'adhésion.

La commune de LAPS a demandé d'adhérer au Syndicat Mixte de la Vallée de la VEYRE au titre de la compétence « gestion des eaux usées » Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte cette demande d'adhésion.

16. Questions diverses

a. Demande d'autorisation de stationnement de taxi : la demande Mr VERA Christophe a été enregistrée. Cependant, après discussion avec le conseil, il est décidé d'émettre un avis réservé, le besoin d'un emplacement spécifique pour le stationnement de taxi ne semblant pas avéré.

b. Signalisation : une demande de pose de panneaux de signalisation « interdit sauf riverains » concernant la rue du Puy d'Ozène dans sa partie amont et le chemin du Puy d'Olloux.

Pour la rue du Puy d'Ozène, il est décidé de prévoir dans le sens descendant une signalisation informant les conducteurs du fort rétrécissement de la voie.

Pour le chemin du verger une signalisation indiquant « voie sans issue » semble plus appropriée.

c. Saleuse : la subvention concernant l'acquisition par la commune d'une nouvelle saleuse a été refusée par le Département pour motif que la commune a déjà bénéficié l'année dernière d'une subvention concernant le déneigement (acquisition de chaînes pour le tracteur communal) et que les subvention ne sont attribuées que tous les 2 ans. Le maire propose d'intervenir en sollicitant une dérogation pour être autorisé à acquérir tout de même la nouvelle saleuse avant l'hiver tout en gardant la possibilité de percevoir la subvention en 2011.

d. Pré de Barre : le conseil commente la lettre reçue de Jean François CARRIERE concernant l'utilisation du Pré de Barre par des chevaux pendant l'été. Une réponse écrite lui sera faite prochainement.